

## Conseil municipal du 28 septembre 2023

# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT

**Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 28**

**Présents :** Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini (*est sorti et n'a pas pris part au vote de la délibération n°2023-099*) - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima (*est sortie et n'a pas pris part au vote de la délibération n°2023-099*) - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier (*est sortie et n'a pas pris part au vote de la délibération n°2023-099*) - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

**Excusés :** Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Marie Martinod (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Sabine Sellini (pouvoir à Rose Paviet)

**Absent :** Charley Mingeon

**Secrétaire de séance :** Anthony Destaing

**Date de convocation :** 22 septembre 2023

**Date de publication :** 05 octobre 2023

### Délibération n°2023-098    Approbation du procès-verbal du précédent Conseil municipal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2023.

#### **I. Administration générale**

### Délibération n°2023-99    Approbation du choix du délégataire, de la convention de délégation de service public et de la politique tarifaire du délégataire pour l'exploitation de la salle polyvalente de Montalbert

*Laurent Desbrini, Isabelle Gostoli De Lima et Corine Maironi-Gonthier, intéressés par l'objet de la délibération, sont sortis et n'ont pris part ni au débat ni au vote.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le choix de l'Office de Tourisme de la Grande Plagne, la convention de délégation de service public et la politique tarifaire pour l'exploitation de la salle polyvalente de Montalbert.

### Délibération n°2023-100    Participation communale au financement des forfaits de ski pour les enfants résidents sur le territoire de la commune et pour les enfants de travailleurs saisonniers employés sur le territoire de la commune pour la saison hivernale 2023/2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de permettre l'accès au domaine skiable de certains enfants de 5 à 18 ans au moyen de la prise en charge financière par la commune du coût des forfaits de ski pour la saison 2023/2024 dans les conditions prévues et pour les seuls bénéficiaires identifiés.

**Délibération n°2023-I01      Redevance pour occupation du domaine public routier communal**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe une redevance annuelle de 8,60 € au m<sup>2</sup> dans le cadre d'une permission de voirie accordée à la SCPI Primofamily.

**Délibération n°2023-I02      Motion de soutien aux éleveurs sur la question de la prédation en zone de montagne**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la motion de soutien aux agriculteurs de Tarentaise dans la lutte contre la prédation des loups.

**II. Finances**

**Délibération n°2023-I03      Convention entre la commune d'Aime-la-Plagne et le SIGP, pour la perception de la taxe de séjour et la refacturation des frais afférents**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les termes de la convention liant la commune d'Aime-la-Plagne et le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne et relative à l'organisation de la perception de la taxe de séjour sur le ressort territorial de la Commune.

**Délibération n°2023-I04      Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de majorer de 20% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés à compter de l'imposition 2024

**Délibération n°2023-I05      Décision Modificative n°2 au Budget principal**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la Décision Modificative n°2 au budget principal de la commune.

**III. Ressources humaines**

**Délibération n°2023-I06      Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet - emploi chargé(e) de projet transition (article I332-24 CGFP)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet pour un emploi de « chargé(e) de projet transition » pour une durée d'1 an renouvelable.

**IV. Travaux**

**Délibération n°2023-I07      Lancement d'un marché de prestation de services pour la régie des eaux d'Aime**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet d'accord-cadre pour la prestation de services pour la Régie des Eaux d'Aime.